

## Nouveaux formulaires Demande de prestations

Afin de respecter la confidentialité des renseignements relatifs aux adhérents, nous avons modifié les formulaires Demande de prestations. En effet, en plus d'avoir changé leur nom, nous avons scindé en trois le formulaire **Demande de prestations - Décès** pour créer trois formulaires distincts : un pour l'adhérent, un pour l'employeur et un pour le médecin traitant. Pour ce qui est du formulaire **Demande de prestations - Perte accidentelle de membres ou de la vue/Fractures**, nous l'avons scindé en deux : un formulaire pour l'employeur et un formulaire servant à la fois à l'adhérent et au médecin.

### Tableau des formulaires : actuels et nouveaux

Formulaire actuel	Nouveaux formulaires	
Demande de prestations - Décès (02227)	<b>Pour les adhérents et les personnes à charge</b>	
	○ résidant au Québec	Demande de prestation pour un décès (02227)
	○ résidant à l'extérieur du Québec	Demande de prestation pour un décès (0222701)
	<b>Pour les administrateurs</b>	
	○ si la personne assurée réside au Québec	Demande de prestation - Déclaration de l'employeur (12123F)
	○ si la personne assurée réside à l'extérieur du Québec	Demande de prestation - Déclaration de l'employeur (12123F01)
	<b>Pour les médecins (lorsque cela s'applique)</b>	
	○ si la personne assurée réside au Québec	Demande de prestation pour un décès - Déclaration du médecin (14153F)
	○ si la personne assurée réside à l'extérieur du Québec	Demande de prestation pour un décès - Déclaration du médecin (14153F01)

(voir page suivante)



**Desjardins**  
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Formulaire actuel	Nouveaux formulaires	
Demande de prestations - Perte accidentelle de membres ou de la vue/Fractures (02809)	<b>Pour les adhérents, les personnes à charge et le médecin traitant</b>	
	○ résidant au Québec	Demande de prestation pour une perte accidentelle de membres ou de la vue (02809)
	○ résidant à l'extérieur du Québec	Demande de prestation pour une perte accidentelle de membres ou de la vue (0280901)
	<b>Pour les administrateurs</b>	
	○ si la personne assurée réside au Québec	Demande de prestation - Déclaration de l'employeur (12123F)
	○ si la personne assurée réside à l'extérieur du Québec	Demande de prestation - Déclaration de l'employeur (12123F01)

Ces nouveaux formulaires sont maintenant disponibles à l'adresse [desjardinsassurancevie.com](https://desjardinsassurancevie.com), sur le site sécurisé à l'intention des administrateurs et sur celui destiné aux adhérents.

Au cours des prochains jours, nous transmettrons une InfoNote aux administrateurs de régimes pour les informer de ces nouveautés.

N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller ou votre représentant de service si vous avez des questions au sujet de la présente InfoNote.

**Vice-présidence Développement des affaires  
Assurance pour les groupes et les entreprises**